

COMMENT TYLIA Invest SÉLECTIONNE SES PROJETS ?

Outre les procédures que TYLIA Invest doit suivre du fait de son agrément de Prestataire de Services d'Investissement, qui est un agrément délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), les équipes de TYLIA Invest suivent un processus de sélection rigoureux et extrêmement exigeant. Ce processus se déroule en 3 phases :

1. Qualification des dossiers reçus

Première sélection à la suite d'un premier contact (rendez-vous physique ou téléphonique, réception des premiers documents) par l'équipe commerciale de TYLIA Invest. Lors de cette première étape d'analyse, le projet d'investissement doit répondre à l'une des caractéristiques suivantes :

- Financement d'un actif tangible permettant de structurer un produit d'investissement avec rendement (immobilier, forêt, grands crus) ;
- Financement en fonds propres des promoteurs immobiliers et marchands de biens ;
- Produit de défiscalisation ;
- Financement du développement d'une entreprise en croissance
- Distribution de parts ou fonds d'un placement collectif.

2. Phase d'analyse

Lors de la seconde étape, le porteur de projet doit fournir la liste des documents conformes aux procédures de TYLIA Invest et adaptée selon le type de projet permettant aux équipes d'analystes de TYLIA Invest de réaliser les diligences nécessaires à la prise de décision. Ces diligences ont pour objectif de vérifier le sérieux de notre interlocuteur, sa santé financière et la cohérence de son projet.

Une première décision d'analyse est formalisée par l'accord des équipes commerciales et d'analystes de TYLIA Invest. Si cette décision est positive, elle donne alors lieu à la rédaction d'un memorandum d'investissement présenté au comité d'investissement, seul décisionnaire final de la sélection d'un projet.

3. Le Comité de sélection

Le Comité de sélection est l'instance collégiale de TYLIA Invest, responsable de la décision finale de la sélection d'un projet. Ce comité est composé de la direction de TYLIA Invest et éventuellement d'experts sectoriels.

La décision de sélection doit être prise à l'unanimité du comité.

Le comité est également en charge, en coopération avec l'analyste, de lister tous les risques liés au projet présenté pour les investisseurs.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter [notre politique de sélection des entreprises](#).